



## Évolution de la carte des enseignements de spécialité

---

### **Instruction du 28/09/2023 relative à l'évolution de la carte des enseignements de spécialité**

Division des établissements  
Bureau de l'offre de formation

Affaire suivie par : Saïda Smaoui  
Tél : 01 57 02 64 19  
Mél : [ce.dos-of@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos-of@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycée, mesdames et messieurs les proviseurs de lycée professionnel*

*S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

---

*Annexe :*

- Projet d'ouverture de l'enseignement de spécialité EPPCS*
- 

Les demandes d'évolution de la carte des enseignements de spécialité (ouverture / fermeture) sont à saisir par les proviseurs au moyen de l'enquête accessible par le lien ci-dessous :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/evolution-de-loffre-de-formation-rentree/>

Ce questionnaire doit être complété pour le **22 octobre 2023** au plus tard.

Pour les demandes d'ouverture de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS), veuillez compléter – en plus du questionnaire – le document joint.

Si vous n'envisagez pas d'évolution, il n'est pas nécessaire de renseigner cette enquête.

Nous vous rappelons que toute augmentation du nombre d'enseignements de spécialité est à financer dans le cadre de la dotation habituelle.

Pour la rectrice et par délégation,

La secrétaire générale adjointe

Signé

Francette DALLE MESE